

RAPPORT DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2009

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE Une corporation de la Couronne du Manitoba

NATURE DE L'ORGANISME

Le Conseil des corporations de la Couronne a été constitué à titre de personne morale le 5 juin 1989 en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (la « Loi »). La *Loi* établit un cadre redditionnel pour six corporations de la Couronne sous réserve des dispositions législatives englobant les conseils d'administration, les ministres responsables, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des corporations de la Couronne et, s'il y a lieu, la Régie des services publics. Les corporations de la Couronne visées par la *Loi* représentent la plupart des grandes entreprises publiques commerciales manitobaines. Le Conseil a pour rôle de faciliter, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet ainsi que l'établissement de mesures de la performance uniformes et efficaces, d'examiner les plans corporatifs et les plans de dépenses en capital des corporations et de veiller à ce que les pratiques des corporations de la Couronne soient uniformes lorsque cela est indiqué.

ACTIVITÉS DU CONSEIL AU COURS DU TRIMESTRE

Le Conseil a publié son *Rapport du troisième trimestre 2009*.

Le personnel a terminé les examens annuels du Fonds de développement économique local et de la Société des alcools du Manitoba. Ces examens portaient sur la gouvernance, les plans d'entreprise et les initiatives stratégiques.

Le Conseil a terminé son examen annuel des programmes de dépenses en capital et des exigences en vertu de la *Loi d'emprunt* relativement à Manitoba Hydro, à la Corporation manitobaine des loteries et au Fonds de développement économique local. Les dépenses en capital examinées étaient conformes aux mandats, aux plans corporatifs et aux stratégies des corporations.

À la suite de la séance de planification stratégique du Conseil et étant donné le rôle qu'il pourrait jouer dans la formation des membres des conseils d'administration et le perfectionnement des administrateurs, le Conseil a accepté le rapport de l'expert-conseil en vue d'élaborer une formation axée sur les compétences pour les membres des conseils d'administration des corporations de la Couronne du Manitoba ainsi que des séances de perfectionnement pour les administrateurs de ces conseils, et a discuté des prochaines étapes.

Le personnel a offert des séances d'orientation relativement à la gouvernance le 6 octobre 2009 et le 4 novembre 2009.

Le Conseil a renouvelé le bail de location des bureaux actuels pour une période de cinq (5) ans.

PRÉSENTATIONS DEVANT LE CONSEIL

Aucune présentation n'a été faite devant le Conseil au cours de la période visée par le rapport.

This information is also available in English.

RAPPORT DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2009

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE Une corporation de la Couronne du Manitoba

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2009 (ÉTATS NON VÉRIFIÉS)

Les dépenses de fonctionnement sont recouvrées des corporations de la Couronne par l'imposition de cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les dépenses pour cette période de douze (12) mois sont plus élevées que celles pour la même période l'an dernier en raison de changements de personnel, de coûts liés au recrutement et d'honoraires professionnels.

Balance Sheet (unaudited)	(thousands of dollars)		Statement of Income and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets (unaudited)	(thousands of dollars)	
	December 31			Year Ended December 31	
	2009	2008		2009	2008
Assets			Income		
Current:			Recoveries from corporations through levies	\$801	\$720
Cash	\$637	\$608	Interest	1	9
Accounts receivable	<u>5</u>	<u>6</u>		802	729
	642	614	Expenses	802	730
Capital assets	0	0	Excess (deficit) of income over expenses	\$ 0	\$ (1)
	<u>\$642</u>	<u>\$614</u>	Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	0	1
Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets			Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 0</u>	<u>\$ 0</u>
Current:					
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 78	\$146	Notes to Financial Statements		
Levies received in advance	152	112	December 31, 2009 (unaudited)		
Due to Manitoba Crown corporations	<u>217</u>	<u>141</u>	1. These financial statements should be read in conjunction with the Crown Corporations Council's 2008 Annual Report.		
	447	399	2. These interim financial statements have been prepared following the same accounting policies that are disclosed in the Crown Corporations Council's Annual Report.		
Retirement allowances and other benefits payable	<u>195</u>	<u>215</u>			
	642	614			
Reserve reflecting net investment in capital assets	0	0			
	<u>\$642</u>	<u>\$614</u>			